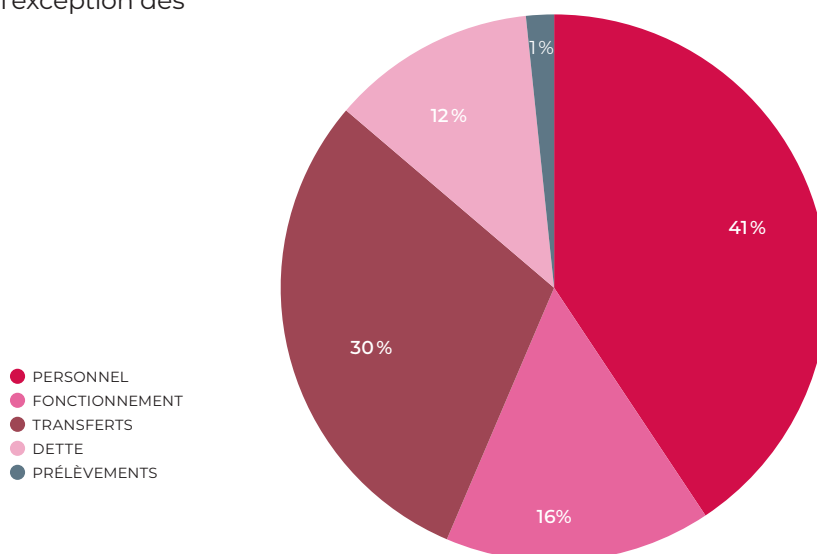


Les dépenses ordinaires: présentation générale

Il s'agit des dépenses récurrentes qui permettent le fonctionnement courant de la commune, comme le paiement du personnel communal, les fournitures, les charges financières... Ces dépenses se déclinent en quatre catégories. S'y ajoutent les prélèvements fonctionnels.

- Les **dépenses de personnel** (41%) regroupent les traitements, les charges patronales y afférentes et les autres charges de personnel (les frais de déplacement du domicile au lieu de travail, les chèques repas...) pour les mandataires communaux, les agents communaux, les agents contractuels ou encore le personnel enseignant. Nos chiffres ne tiennent pas compte des traitements du personnel enseignant.
- Les **dépenses de fonctionnement** (16%) englobent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux (les frais afférents à la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, aux fournitures de bureau, au téléphone, aux véhicules...), à l'exception des frais de personnel.
- Les **dépenses de transfert** (31%) sont des dépenses sans contrepartie. Elles sont constituées de subventions que la commune octroie à des tiers (CPAS, zones de police, fabriques d'église, associations culturelles et sportives...) dans des domaines relevant de l'intérêt communal.
- Les **dépenses de dette** (12%), c'est-à-dire les charges financières, concernent principalement des charges d'emprunts (charges d'intérêts et amortissement de capital).
- Les **prélèvements fonctionnels** (1%) qui correspondent à la constitution des provisions pour risques et charges.



Quelques chiffres

- Les dépenses ordinaires des communes wallonnes s'élèvent dans les budgets 2024, à 7,2 milliards EUR.
- Chaque commune wallonne dépense en moyenne 1.959 EUR par habitant. Ce niveau varie avec la taille et le contexte socioéconomique propre à chaque commune (Voir graphique ci-dessous). Les villes exercent par leur offre d'équipements, une importante force d'attraction sur les habitants des communes avoisinantes et tendent à accueillir davantage de personnes défavorisées.
- La taille de la commune influence également la part relative des différents types de dépenses ordinaires. Ainsi, les dépenses de dette et de transfert croissent avec la taille de la commune tandis que les dépenses de fonctionnement et de personnel, au contraire, décroissent. La croissance de l'importance des dépenses de transfert avec la taille de la commune s'explique notamment par des besoins sociaux ou policiers, par exemple, plus importants dans des communes de grande taille et qui affectent les dotations correspondantes aux CPAS et zones de police.

Niveau et structure des dépenses ordinaires selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2024 (en EUR/hab.)

